COMMUNAUTE DE COMMUNES MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE

Délibération n°2021-195 en date du 24 novembre 2021 Portant sur l'avenant n°1 à la convention constitutive d'un groupement de commande pour la passation d'un marché public relatif à la mise en place d'une application numérique de gestion et de valorisation de l'offre de randonnée

L'an Deux Mille Vingt et un, le vingt-quatre novembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des expositions de la commune de Mérinchal, sous la Présidence de Monsieur Alexandre VERDIER, Président.

Date de convocation du Conseil 18/11/2021.

Nombre de conseillers en exercice : 62

Présents : 51 Votants : 55 POUR : 55 Pouvoirs : 4 Abstention : 0 CONTRE : 0

Absents excusés: 7 Exprimés: 55

Présents: MM. VERDIER, SIMONET, VENTENAT, MORANÇAIS, GRASS, BIGOURET, SCHMIDT, PIERRON, GRANGE, SIMON, LE CORRE, JAMME, BERTHON, FERRIER, PICHOT, ÉCHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, LUQUET L, GALINDO, RICHIN, MOUNAUD, NOVAIS, BOUDINEAU, FAUCONNET, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD C, GRAVIÈRE, PAYARD J, SOULEBOT, MOREAU, PLAS, DESGRANGES, VIALTAIX, LUQUET A, BERGER, MÉANARD, DESARMENIEN, WELZER, CHEFDEVILLE, CORDIER, PINLON, BRUNET, TRIMOULINARD, LARGE, CHAUSSAT, GUYONNET, GLOMOT, DUBSAY, FAUCHER.

Pouvoirs : MM. SCARAMUCCIA à LE CORRE, GIRAUD LAJOIE à SCHMIDT, RAMOS à FAUCONNET, FONTVIELLE à DESARMÉNIEN.

Excusés: MM. DESCLOUX, JOULOT, CONCHON, VIRGOULAY, PERRIER F, D'HULSTER, ROULLAND.

Secrétaire de séance : Marie-Françoise VENTENAT

Rapporteur: Marie-Françoise VENTENAT, Vice-présidente

Le 11 septembre 2018, à Millevaches, 14 structures se sont associées autour du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin (SMAG PNRML) en signant la convention-cadre du projet Rando Millevaches dont l'objectif est la mise en place et le déploiement d'une solution numérique de gestion et de valorisation de l'offre de randonnée. La convention-cadre établissait un plan de financement prévisionnel par structure, tant en matière d'investissement que de fonctionnement pour une durée de trois ans.

Le 20 juin 2018, les Communautés de communes et les communes du projet ont toutes signé une convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché public relatif à la mise en place d'une application numérique de gestion et de valorisation de l'offre touristique de randonnée.

Lors d'un comité de pilotage qui s'est tenu en octobre 2020, les partenaires présents ont confirmé souhaiter poursuivre le projet et pérenniser le poste d'animation.

La prochaine convention débutera le 1^{er} janvier 2022 pour une durée de 3 ans. Un avenant prolonge la convention-cadre initiale jusqu'à la fin de l'année 2021.

Par courrier, la CC du Pays de Lubersac-Pompadour (CC PLP) a formulé son souhait d'intégrer le projet Rando Millevaches à partir de 2022.

Le COPIL Rando Millevaches du 15 juin 2021 a validé l'intégration de la CC PLP selon un scénario spécifique: Intégration au même titre qu'un autre parte an le le la compte des frais réels de la CC PLP depuis 2018.

Date de réception préfecture: 08/12/2021 Date de réception préfecture: 08/12/2021 Date de réception préfecture: 08/12/2021

COMMUNAUTE DE COMMUNES MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE

Compte tenu des éléments précédemment exposés, il est proposé d'établir un avenant n°1 à la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché public relatif à la mise en place d'une application numérique de gestion et de valorisation de l'offre touristique de randonnée afin de prolonger les contrats relatifs à des prestations de traduction et de développement web.

L'avenant a pour objet de :

- Prolonger la convention constitutive d'un groupement de commandes jusqu'à la date de fin du dernier contrat de prestation ;
- Intégrer la Communauté de communes du Pays de Lubersac-Pompadour au groupement de commandes.

Article 1 – Modification de l'article 2.2 Missions du coordonnateur

L'article 2.2 de la convention est modifié comme suit : « Dans le respect de l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, les missions du coordonnateur sont les suivantes :

- Solliciter les devis aux différents prestataires sélectionnés pour participer au développement de l'application. Ces devis feront apparaître la répartition financière entre chaque membre ;
- Signer ces devis;
- Signer les contrats passés avec les prestataires. »

Article 2 - Modification de l'article 3 Membres du groupement

L'article 3 de la convention est modifié et complété comme suit : « Le groupement de commandes est constitué par les Communautés de Communes de Birance Combade, Marche et Combraille en Aquitaine, Creuse Grand Sud, Noblat, Ventadour-Egletons-Monédière, des Portes de Vassivière, du Pays d'Uzerche, Haute-Corrèze Communauté, Vézère-Monédières Millesources, de Creuse Sud-Ouest et du Pays de Lubersac-Pompadour, et les communes du Lonzac et de Saint-Augustin, dénommées « membres » du groupement de commandes, signataires du présent avenant. »

Article 3 – Modifications de l'article 3.1 Obligations des membres du groupement L'article 3.1 de la convention est modifié comme suit : « Chaque membre du groupement s'engage à :

- Assurer le paiement des prestations le concernant ;
- Informer le coordonnateur de tout litige avec un prestataire. »

Article 4 – Modifications de la durée de la convention

L'article 5 de la convention est modifié comme suit : « Le présent avenant prolonge la convention en vigueur jusqu'à la date de fin du dernier contrat. ».

Le Conseil communautaire, après avoir délibérer à l'unanimité :

- VALIDE la proposition d'avenant n°1 à la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché public relatif à la mise en place d'une application numérique de gestion et de valorisation de l'offre touristique de randonnée;
- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 à la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché public relatif à la mise en place d'une application numérique de gestion et de valorisation de l'offre touristique de randonnée.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, Au registre sont les signatures,

Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 8 décembre 2021

Pour copie conforme, le 8 décembre 2021

Accusé de réception en préfecture 023-200067593-20211124-2021-195-DE Date de télétransmission : 08/12/2021 Date de réception préfecture : 08/12/2021